



syngenta



Caisse de pensions Syngenta
**Vue d'ensemble de
l'exercice 2018**

Rapport de la Gérance

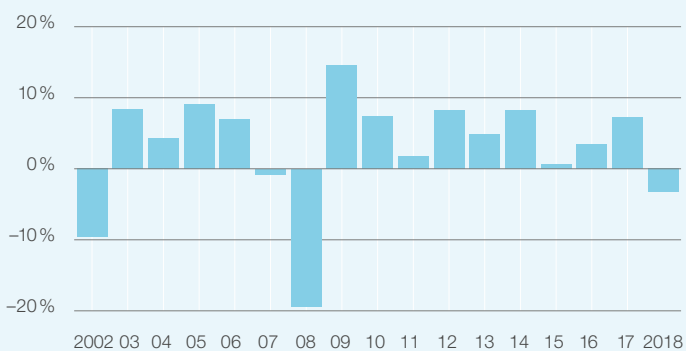
Selon le «baromètre des préoccupations 2018», la prévoyance vieillesse en Suisse est devenue la plus grande préoccupation de la population. Dans le sondage de Credit Suisse publié fin 2018, 45 % des personnes interrogées ont mentionné la prévoyance vieillesse comme étant le problème le plus urgent en Suisse. Pour la plupart des participants au sondage, l'AVS et la prévoyance vieillesse constituent les objets principaux dont la politique devrait s'occuper.

Grâce à la nette approbation de la réforme fiscale et financement de l'AVS par le peuple suisse le 19 mai 2019, l'AVS augmentera ses recettes annuelles de près de 2 milliards de francs à partir de 2020. Le financement de l'AVS est donc assuré dans un premier temps. Mais pour 2025, un déficit de 0,5 milliard de francs est attendu. Et la situation continuera à se détériorer à l'avenir: en 2030, l'AVS dépensera 4,5 milliards de francs de plus que ce qu'elle encaissera, si le milieu

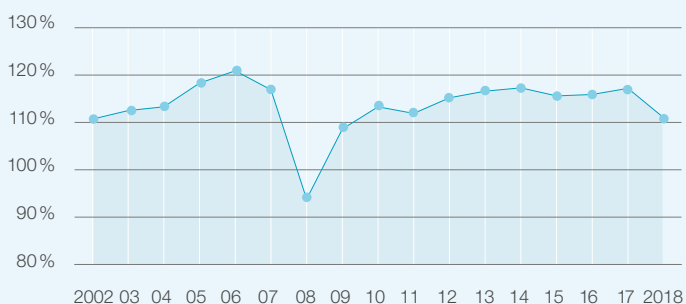
politique ne fait rien pour changer la donne. Reste à espérer que les moyens supplémentaires de financement de l'AVS ne réduiront pas la pression exercée pour adopter enfin des mesures d'assainissement effectives au sein de l'AVS.

Les caisses de pensions restent, elles aussi, confrontées à de grands défis. Le 2^e pilier financé par capitalisation dépend de différents partenaires sociaux et repose donc sur une large assise. Le Conseil fédéral a, par conséquent, chargé les partenaires sociaux d'élaborer une proposition de révision de la prévoyance professionnelle d'ici à l'été 2019. Pour l'avenir de la prévoyance professionnelle, il sera déterminant d'adapter les paramètres au changement démographique ainsi qu'aux nouvelles exigences de la société et de l'économie. Ici également, il faut espérer que les partenaires sociaux réussiront à adopter une solution qui trouvera un écho favorable au Parlement suisse.

Evolution de la performance des placements



Evolution du degré de couverture



En été 2018, les représentants des salariés ont pris leurs fonctions en tant que membres du Conseil de Fondation de la Caisse de pensions Syngenta. Avec les représentants de l'employeur, ils ont bénéficié, au cours de séminaires de formation internes, d'une introduction à la matière complexe qu'est la prévoyance professionnelle. Outre la formation externe, ces séminaires internes permettent aux membres du Conseil de Fondation et aux suppléants d'acquérir les connaissances spécialisées requises et d'être toujours au fait de la situation actuelle. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil de Fondation peut assumer sa fonction dirigeante de manière globale, responsable et compréhensible, et s'assurer la confiance des assurés à long terme.

Les séances d'information qui se sont tenues en automne 2018 ont à nouveau connu un franc succès. C'est pourquoi cet automne nous organisons d'autres événements sur des thèmes actuels liés à la prévoyance vieillesse et à la Caisse de pensions Syngenta. J'espère que les participants seront de nouveau tout aussi nombreux et actifs.

Juan Carlos Fernández
Gérant

Organes de la Fondation

Conseil de Fondation – mandat du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022

Conseillers(ères) de Fondation	Suppléant(e)s
Représentation des salarié(e)s	
Bossert Tobias Coquoz Serge Favre Sylvain Geiser Davina Gsell Bettina Sneiders Luc, Vice-Président	Bieri Peronnik Burri Manuela Dufrénois Rémy Dollinger Daniel Ferrin Dominique Schütz Mathieu
Représentation des employeurs	
Cherix Jacques Grüter Xaver Kuhn Christine Meili Tobias, Président Färber Martin Weingartner Basil	Bugnon Pascal Fischer Erich Sartorius Timon Suter Sandra

Commission de placement

Meili Tobias, conseiller de Fondation (Président)
Geiser Davina, conseillère de Fondation
Bieri Peronnik, suppléant au Conseil de Fondation
Weingartner Basil, conseiller de Fondation
Nistler Christian, conseiller interne en placements
Scherer Hansruedi, contrôleur des placements
PPCmetrics AG, Zurich
Fernández Juan Carlos, gérant

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)
Eisengasse 8, 4001 Bâle

Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers AG
St. Jakobs-Strasse 25, 4002 Bâle

Expert en prévoyance professionnelle

Wiedmer Matthias, Libera AG
Stockerstrasse 34, 8022 Zurich

Gérance

Fernández Juan Carlos, gérant

Placements

Marchés des capitaux 2018

L'exercice 2018 a été une année fortement marquée par la politique et la volatilité sur les marchés des capitaux. Si en début d'année la crainte d'une surchauffe économique dominait les débats, en fin d'année, les investisseurs étaient de plus en plus préoccupés par un ralentissement de la conjoncture. En particulier le conflit commercial sino-américain, la question non résolue du Brexit et les tensions au sein de la zone euro étaient au centre des préoccupations. De même, la politique monétaire moins expansionniste des banques centrales, qui s'est notamment traduite par des hausses des taux d'intérêt et la fin des rachats de titres par la Réserve fédérale américaine, a contribué au sentiment négatif vers la fin de l'année sous revue. C'est ainsi que la faiblesse et la volatilité du dernier trimestre ont plongé les marchés mondiaux d'actions dans le rouge, faisant de l'exercice 2018 la pire année depuis la crise financière en 2008.

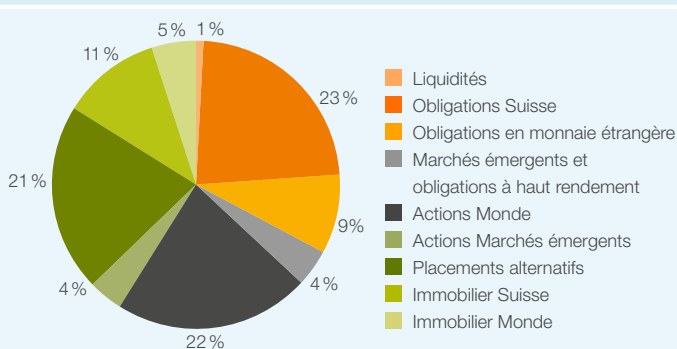
Tant le marché mondial que le marché suisse des actions ont enregistré des pertes d'environ 9 %, tandis que les actions des pays émergents ont baissé de près de 14 %. Toutefois, cette correction a fait suite à une excellente année 2017, lors de laquelle les actions des pays émergents ont notamment connu une hausse de 30 %, alors que les actions mondiales ont progressé de 18 %. La correction de prix au cours du quatrième trimestre conjuguée aux relativement bons bénéfices des entreprises rend les évaluations sur le marché des actions de nouveau plus attractives.

Ainsi, le marché européen des actions a atteint en fin d'année un rapport cours/bénéfice de 13, alors que le marché américain en a obtenu un de 16. En comparaison historique, les actions européennes semblent bénéficier d'une évaluation favorable, tandis que les actions américaines et suisses sont évaluées à leur juste valeur.

Contrairement aux attentes générales, les obligations en CHF ont réalisé une performance légèrement positive. Les rendements des obligations de la Confédération à dix ans, par exemple, sont passés de -0,15 % au début de l'année à -0,25 % en fin d'année, ce qui a entraîné de légères hausses de cours. Les obligations en monnaies étrangères ont subi de légères pertes de cours, dues en particulier aux relèvements des taux d'intérêts aux Etats-Unis. Les placements dans des obligations à haut rendement et des emprunts des pays émergents ont accusé des pertes de -5 % environ.

Pour la première fois depuis des années, les fonds immobiliers suisses cotés ont dégagé un rendement négatif de -4 % en moyenne. Les revenus locatifs courants et les approches d'évaluation de l'immobilier légèrement en hausse n'ont pas réussi à compenser la baisse des agios (différence entre l'évaluation boursière et la valeur nette d'inventaire du fonds), qui sont passés d'environ 28 % en début d'année à près de 16 % en fin d'année. Cependant, les évaluations des fonds immobiliers cotés semblent de nouveau plus attractives, dans la mesure où les agios de l'ordre de 16 % correspondent environ à la moyenne à long terme et que des taux d'intérêt très bas ont tendance à générer des agios plus élevés.

Structure des placements au 31.12.2018



Stratégie de placement de la Caisse de pensions

La commission de placement a seulement effectué des adaptations mineures pour les allocations des principales classes d'actifs. Cependant, elle a tiré parti de la correction des cours des emprunts des pays émergents et des fonds immobiliers suisses cotés pour augmenter légèrement la part de ces placements dans le portefeuille. De plus, un autre investissement a

été effectué dans le domaine du private debt. Les rendements attendus en fonction des risques dans ce domaine demeurent intéressants.

Au quatrième trimestre, la Caisse de pensions a réalisé une étude sur l'Asset Liability Management (ALM) en collaboration avec un spécialiste externe. Une telle étude était nécessaire, étant donné que la dernière remontait à plus de cinq ans et que des paramètres essentiels (tels que la structure des membres, l'espérance de vie, le niveau des taux d'intérêt, les rendements attendus des classes d'actifs) ont évolué de façon substantielle. Le résultat de l'étude ALM peut se résumer comme suit: la nouvelle stratégie de placement valable dès 2019 aura une pondération nettement plus faible pour les obligations (-10 %), mais une pondération clairement plus importante dans les domaines de l'immobilier Suisse, de l'immobilier Monde et des infrastructures. Le principal moteur de ce résultat est le faible niveau des taux d'intérêt des emprunts suisses. Les adaptations effectivement nécessaires au sein du portefeuille au cours du premier semestre 2019 seront un peu moins importantes, car durant l'année sous revue, la commission de placement a adopté une sous-pondération des obligations suisses par rapport à la stratégie de placement 2018. En outre, la couverture du risque de change passera de 88 % à 81 %. Ce recul s'explique notamment par les coûts de couverture élevés du dollar américain par rapport au franc suisse, dus aux grands différentiels de taux d'intérêt.

Résultats des placements

En 2018, la Caisse de pensions Syngenta a enregistré un rendement des placements de -3,3 %. Selon le baromètre UBS des caisses de pensions, le rendement moyen des caisses de pensions suisses était de -3,5 %. La performance légèrement supérieure à la moyenne est particulièrement réjouissante dans la mesure où la Caisse de pensions Syngenta avait un désavantage structurel pour l'année sous revue. En effet, elle investit uniquement dans des fonds immobiliers suisses cotés, et non dans des placements immobiliers suisses directs. Les premiers ont enregistré un rendement d'environ -4 %, alors

que les placements directs ont réalisé un résultat d'environ +4 %. A raison d'une pondération moyenne de plus de 10 % dans la fortune de la Caisse de pensions, il en résulte un désavantage de rendement d'environ 1 % en comparaison avec d'autres caisses. Ce désavantage en termes de rendement a cependant pu être compensé par la bonne performance des placements alternatifs ainsi que par des ajustements stratégiques efficaces au niveau des couvertures du risque de change et d'actions au cours de l'année.

Le rendement absolu de -3,3 % se décompose comme suit:

Catégorie de placement	Pondération Ø	Rendement
Obligations/Liquidités	37 %	-1 %
Actions	27 %	-11 %
Immobilier	15 %	-2 %
Placements alternatifs	21 %	2 %

Il est intéressant de constater que les placements alternatifs ont été la seule classe d'actifs à contribuer positivement au rendement. Les placements alternatifs de la Caisse de pensions Syngenta comprennent une gamme de placements très diversifiée. En particulier les placements dans les infrastructures ont connu un développement très réjouissant avec un rendement d'environ 9 %. Avec environ 5 %, les placements en private equity et en private debt ont réalisé une bonne performance. Les placements visant un «rendement absolu» (hedge funds) ont quant à eux dégagé un rendement de près de 2 % en moyenne.

Le seul bémol au sein des placements alternatifs provient des matières premières, avec un rendement d'environ -6 %. Les placements en «insurance linked securities» ont également enregistré de faibles pertes.

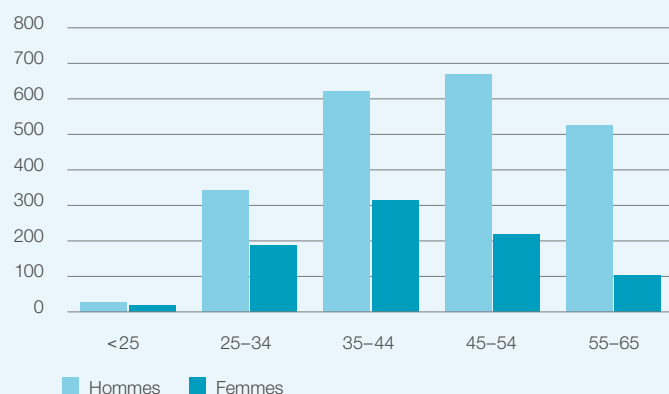
En résumé, on peut dire qu'en 2018, le portefeuille des placements très diversifié de la Caisse de pensions Syngenta a permis d'atténuer les pertes provenant de la correction sur le marché des actions.

Bilan

Actif en CHF	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités	32'656'622	74'541'802
Créances	18'109'978	11'629'924
Compte de régularisation actif	103'108	36'744'583
Actions	643'690'780	729'429'058
Obligations	876'611'564	869'581'588
Immobilier	380'283'270	360'213'631
Placement alternatifs	524'773'644	520'625'268
Couverture des risques de change (currency overlay)	4'404'639	7'778'530
Total Actif	2'480'633'606	2'610'544'384

Passif en CHF	31.12.2018	31.12.2017
Dettes	25 941'818	26'355'413
Passifs transitoires	897'405	1'340'361
Capital de prévoyance assurés actifs	1'010'630'400	960'359'574
Capital de prévoyance rentiers	1'143'974'800	1'103'189'500
Provisions techniques	56'623'155	140'871'467
Réserve de fluctuation de valeurs	242'566'029	378'428'069
Capital de fondation/Perte	–	–
Total Passif	2'480'633'606	2'610'544'384

Structure des classes d'âge au 31.12.2018



Engagements de la Caisse de pensions

Avec les réserves techniques, le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des retraités constituent le capital de prévoyance total, ce qui correspond pour l'essentiel aux engagements de la Caisse de pensions. Le capital de prévoyance des assurés actifs représente la somme de tous les avoirs des assurés dans le plan de retraite. A la fin de l'année 2018 le capital de prévoyance total des assurés actifs était de CHF 1'010,6 millions, dont CHF 260 millions pour l'avoir de vieillesse selon la LPP c'est-à-dire la partie obligatoire de la prévoyance. Cela montre clairement à quel point les prestations surobligatoires servies par la Caisse de pensions Syngenta sont élevées.

Pour couvrir les engagements en rentes, la Caisse de pensions a dû réserver un capital de CHF 1'143,9 millions fin 2018, ce qui correspond à un accroissement de CHF 40,8 millions par rapport à l'année précédente. Le nombre des rentiers a augmenté de 71 personnes.

Les paramètres qui déterminent le calcul du capital de couverture permettant de financer les rentes en cours sont l'espérance de vie statistique (future durée de versement de la rente) et le taux d'intérêt technique (rémunération future des capitaux des rentiers). L'espérance de vie est déterminée à partir de relevés statistiques dans ce que l'on appelle les bases techniques. Depuis 2016 la Caisse de pensions Syngenta utilise les bases techniques LPP 2015 de générations. Le taux d'intérêt technique est fixé par le Conseil de Fondation et est de 2 %.

Assuré(e)s actifs(ves)	2018	2017
Femmes	841	921
Hommes	2'185	2'296
Total	3'026	3'217

Bénéficiaires de rentes	2018	2017
Rentes de retraite	1'230	1'174
Rentes d'invalidité	131	129
Rentes de conjoint	149	134
Rentes pour enfants	102	104
Total	1'612	1'541

Rentes versées en CHF	2018	2017
Rentes de retraite	52'939'965	49'378'365
Rentes d'invalidité	4'504'081	4'229'570
Rentes de conjoint	4'224'981	3'964'550
Autres rentes réglementaires	3'311'191	3'562'777
Total	64'980'218	61'135'263

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en CHF	2018	2017
Cotisations ordinaires et autres contributions et versements ponctuels	109'374'090	168'470'828
Prestations de libre passage, remboursements propriété*/divorce	8'377'980	12'964'603
Apports provenant de cotisations et versements ponctuels	117'752'070	181'435'431
Prestations de rentes versées	-64'980'218	-61'135'263
Prestations en capital	-18'608'125	-16'730'109
Prestations de sortie/versements anticipés EPL* et divorces	-75'539'476	-81'762'693
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-159'127'819	-159'628'066
Constitution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	-6'807'814	-149'213'939
Cotisation au fond de garantie	-280'172	-262'585
Résultat net de l'activité d'assurance	-48'463'734	-127'669'159
Résultat net des placements	-85'760'929	180'933'705
Autres produits	40'001	1'043'233
Autres charges	-111'963	-309'491
Frais d'administration	-1'565'415	-1'600'069
Excédent des charges/des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-135'862'040	52'398'218
Constitution(-)/Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	135'862'040	-52'398'218
Excédent de charges/des produits	0	0

* EPL = Encouragement à la propriété du logement

(-) Dépenses

(+) Produits

Rémunération des capitaux de prévoyance

La rémunération des capitaux des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les charges administratives doivent être financées à partir des produits générés par la fortune de la Caisse de pension. La rémunération des capitaux des retraités est fixe avec un taux d'intérêt technique de 2 %. Le taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs, en revanche, est fixé à la fin de chaque année par le Conseil de Fondation selon le rendement obtenu dans l'année écoulée et la situation financière.

Le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer l'ensemble des avoirs vieillesse obligatoires et sur-obligatoires des plans de retraite à 1,5 % pour 2018.

Le taux d'intérêt minimal LPP est fixé tous les ans par le Conseil fédéral. Il était de 1 % pour l'année 2018.

Réserve de fluctuation de valeurs/ Degré de couverture

Le degré de couverture technique de la Caisse de pensions est de 111 % à la fin 2018, soit en baisse par rapport à l'année précédente (117,2 %). Avec un rendement des placements de -3,3 %, il n'a pas été possible de financer les intérêts sur les avoirs de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rente. Les réserves de fluctuation ont donc dû être utilisées.

La stratégie de placement exige une réserve de fluctuation de valeurs de 17 % pour viser un degré de couverture de 117 %. Le mode de calcul du degré de couverture, tel qu'il est prévu par la loi, se fonde sur la valeur des engagements selon le bilan. Ce faisant, on escompte le capital de couverture des rentes en cours avec le taux d'intérêt technique de 2 %.

D'un point de vue économique, les engagements sont calculés avec le taux d'intérêt actuel du marché pour les placements sans risques dont les rendements ont passé encore une fois en dessous de zéro. Ainsi, une évaluation des engagements correspondant aux réalités du marché, conduit à un degré de couverture économique au 31.12.2018 de 94,3 %.

Degré de couverture selon l'art 44 OPP2

Le degré de couverture technique montre à quel pourcentage les engagements d'une caisse de pensions sont couverts par les valeurs correspondantes de sa fortune : 100% représentent une couverture totale.

Réserve de fluctuation de valeurs

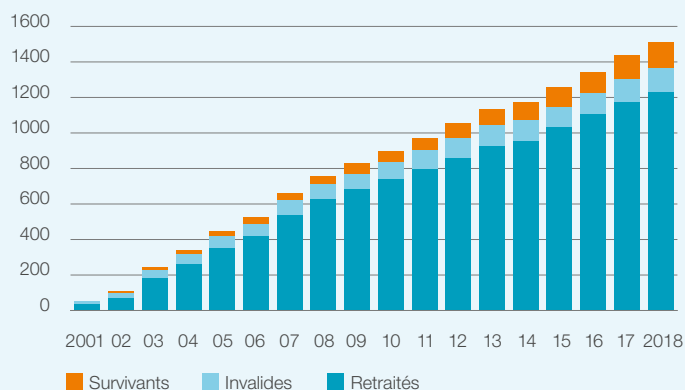
Afin de garantir les engagements, les Caisses de pensions sont tenus par la loi de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les pertes de valeur de la fortune sur les marchés financiers. Le montant nécessaire pour la réserve de fluctuation de valeurs se calcule selon une méthode économique-financière. La réserve de fluctuation de valeur aide l'institution de prévoyance à s'acquitter à long terme de ses engagements envers les assurés et les rentiers. Elle contribue ainsi à la stabilité financière du fonds de pension.

Degré de couverture économique

Contrairement au degré de couverture décrit ci-dessus les engagements – c'est à dire les prestations promises – sont escomptés avec un taux d'intérêt correspondant au marché sans risque. Pour obtenir le taux d'intérêt sans risque, on peut se référer aux taux d'obligations de la Confédération.

Evolution des rentes

Nombre de bénéficiaires de rente



Divers

Exercice du droit de vote

L'«Ordonnance contre les rémunérations abusives» fait obligation aux caisses de pensions d'exercer leurs droits de vote lors des différentes assemblées générales des sociétés suisses cotées en bourse dont elles détiennent des actions en portefeuille. Pour les éléments entrant dans le champ d'application de cette ordonnance, les droits des actionnaires sont généralement exercés par la Caisse de pensions Syngenta conformément aux propositions du Conseil d'administration. La Caisse de pensions Syngenta s'abstient de voter sur des points qui ne relèvent pas du champ d'application de l'ordonnance.

Du fait de la structure de la fortune de la Caisse de pensions, il n'y a lieu d'exercer des droits de vote que dans le mandat «Immobilier Suisse» (actions de sociétés immobilières).

La Caisse de pensions Syngenta a exercé son droit de vote dans les cas mentionnés dans l'ordonnance au printemps 2019 aux assemblées générales des sociétés et fondation suivantes et a accepté les propositions des conseils d'administration/de fondation respectifs :

- Allreal Holding AG
- HIAG Immobilien AG
- MOBIMO Holding AG
- PLAZZA AG
- PSP Swiss Property AG
- Swiss Finance & Property Investment AG
- Swiss Prime Site AG
- UBS AST 3 Investment Foundation
- Zug Estates Holding AG
- Zürich Anlagestiftung

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de fortune dans les différents mandats se répartissent en frais directs et frais indirects. Chez les frais directs le gestionnaire de fortune établit une facture à l'intention de la Caisse de pensions. Ces frais sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges et sont toujours considérés comme „transparentes“ : Dans les produits de placement sous forme de fonds, les frais de gestion sont déjà déduits dans la performance obtenue. Ces placements ne sont considérés comme transparents que si les frais peuvent être présentés avec la méthode de calcul reconnue par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Si un gestionnaire de fortune n'applique pas la méthode de calcul définie par la CHS pour faire état des frais dans son compte annuel, les placements correspondants doivent être caractérisés comme «non transparent», bien que la Caisse de pensions dispose de données détaillées sur la structure des coûts des fonds.

Dans les comptes annuels 2018, le ratio des placements dont les coûts sont déclarés comme transparents est de 89,97 % (91,22 % l'année précédente) et de 10,03 % pour ceux qui sont réputés non transparents, avant tout des placements alternatifs.

A l'occasion de l'approbation des comptes annuels, le Conseil de Fondation décide du maintien ou non des placements qui doivent être présentés comme non transparents. Dans sa décision, il ne se fonde pas seulement sur l'appréciation du coût mais établit aussi le rapport entre les frais et les résultats nets générés.

Renseignements

Avez-vous des questions au sujet de votre Caisse de pensions ou avez-vous besoin de conseils avisés? N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone +41 61 323 51 17

pensionskasse.info@syngenta.com

www.pensionskasse-syngenta.ch